

CORONAVIRUS au Conseil département du Val-de-Marne : La CGT-CD94 vous informe des derniers développements de la situation !



Cher (e) collègues,

Pour faire face au défi du confinement, les organisations syndicales s'entretiennent avec l'Exécutif et la DGS, via des conférences téléphoniques une fois par semaine, afin de s'informer en temps réel de ce qui se passe au CD94.

LE CHSCT a donc été remplacé par une conférence téléphonique qui aura lieu toutes les semaines durant la crise. (Notre précédente demande de CHSCT extraordinaire n'a pas abouti, en raison du confinement, bien que d'autres collectivités aient trouvé, au début de la crise, les moyens de l'organiser).

De ce fait, le 24 mars, a eu lieu la seconde conférence téléphonique en présence de l'élue en charge du personnel, un membre de la direction générale, la direction des ressources humaines, le médecin de prévention et les organisations syndicales.

Le dernier bilan du COVID-19 dans notre collectivité fait état de 36 agents infectés et de 7 hospitalisés

Lors de cette seconde conférence téléphonique, nous avons fait une analyse du contexte dans lequel se trouve la collectivité, et fait remonter les nombreuses questions et les difficultés dont vous nous avez fait part.

Nous avons salué le travail fait par tous nos collègues qui, chaque jour, œuvre sur le terrain, que ce soit à la DSI, dans les services sociaux, à la DRH, à la DL, dans les

PMI, dans les foyers, sur les routes, à tous les volontaires des crèches... Ainsi que toutes celles et ceux, de leur domicile, qui continuent à faire vivre le service public.

Vous trouverez ci-dessous certaines réponses aux questions posées. N'hésitez pas nous écrire, nous restons en lien.



Entre Urgence et pressions : Que se passe-t-il à la DPEJ ?

Nous avons fait un point particulier sur les difficultés au sein de la direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse notamment lié à la non-application ou le détournement du vade-mecum. Nous déplorons sincèrement l'attitude de cette direction et de certains cadres qui mettent la pression sur les agent-e-s pour venir travailler.

Bien sûr la mission de protection de l'enfance est prioritaire et nécessaire mais la santé des agent-e-s l'est aussi. Dire aux agent-e-s que quand on est malade on n'a pas besoin d'être en arrêt maladie, les obliger à être en télétravail alors qu'ils gardent leurs enfants, faire croire qu'on peut mener l'éducation et l'instruction de son enfant en même temps, qu'être sur un ordinateur ou au téléphone, est un pur mensonge...comment est-ce possible dans notre collectivité ?

De plus, depuis que le gouvernement a élargi la possibilité de mode de garde d'enfant de moins de 16ans à d'autres professionnels que les hospitaliers comme les psychologues, les assistants sociaux, sages-femmes...

Cette possibilité offerte est devenue une obligation, au sein de la DPEJ, privant les collègues de l'accès aux autorisations spéciales d'absences prévue par le vademecum. Si on comprend la note, il s'agit d'un dispositif qui peut être proposé et qui ne remets absolument pas en cause les ASA délivrées par la collectivité.

Cependant, n'est-il pas dérangent de proposer à des agent-e-s, des parents de faire garder leurs enfants par des professionnels inconnus, dans des structures non connues ou non-habituelles alors que notre collectivité s'emploie toute l'année, dans les crèches par exemple, à défendre la continuité, source de sécurité, dans la prise en charge des enfants.

Comment cette direction qui veille au bien-être des enfants qui sont confiés au département, ne prenne pas le temps d'étudier la possibilité, encore plus au regard de la crise sanitaire, de prévoir des adaptations, des informations sur les conditions de prévention et de protection dans les lieux où les enfants vont être accueillis ?

Les crèches, les écoles et les collèges sont sollicitées. Ces lieux ne sont pas toujours les lieux habituels de garde ou de scolarisation de l'enfant. Il n'est pas question de remettre en cause le professionnalisme des personnels qui garderont ces enfants. Il s'agit de garantir une adaptation et une sécurité aux parents et aux enfants dans un contexte anxigène. Cela doit rester une proposition et non une obligation.

Depuis de nombreuses années, cette direction malmène ses agent-e-s. La preuve en est : par la mise en place de l'expertise du CHSCT pour prévenir des risques psychosociaux en EDS dédiée, en partie, à l'aide sociale à l'enfance, d'un droit d'alerte a été déposé par les élu-e-s du CHSCT concernant la situation des agent-e-s des placements familiaux et que dire, des alertes incessantes sur la situation des foyers de l'enfance.

La crise sanitaire n'a fait qu'exacerber et démontrer les difficultés de cette direction. Pas de bienveillance avec les agent-e-s, pas de prise en compte de leur parole, pression, perte de sens... Tout cela va finir par aggraver la situation déjà compliquée et mettre plus en péril la prise en charge des plus vulnérables : les enfants.

Les agent-e-s réclament de l'écoute, du sens, un encadrement bienveillant et participatif.

Nous avons fait parvenir tous ces éléments à l'exécutif, la direction générale et la direction en question. Nous souhaitons aussi qu'un échange via conférence ait lieu rapidement afin que le climat s'apaise car, plus que jamais, les agent-e-s aspirent à pouvoir exercer en sécurité, à garantir leur santé et celles de leurs proches. Nous craignons que si les choses se poursuivent, les volontés à travailler, les volontaires et les agent-e-s sur le terrain s'épuisent.

A tous les professionnel-le-s de la protection de l'enfance, sachez que vous avez notre soutien. On est à vos côtés.



FAQ, Réponses aux questions des agents :

• Paies, CMO/CLD, prévoyance, congé... :

Les paies seront composées du traitement indiciaire et du régime indemnitaire. La paie du mois de mars sera versée dès le 25 mars. Il n'y aura aucune perte de salaire. Les éléments variables (astreintes, heures supplémentaires,) du salaire de mars ont été entrés selon ce qui a été communiqué aux gestionnaires de carrière. La paie du

mois d'avril sera identique à celle de mars. Elle pourra comporter des éléments variables si les directions les font remontées rapidement.

Aucun **jour de grève** ne sera défalqué concernant le mouvement de grève sur le projet de réforme des retraites.

Pour les personnes en **congé maladie ordinaire**, aucune saisie ne sera faite pour le moment. La journée de carence étant suspendue. La régularisation se fera à postériori.

Pour les personnes en **congé maladie de longue durée**, le département a pris attache auprès de la prévoyance pour que les sommes du mois de mars soient versées à l'identique au mois d'avril, sans justificatif. La régularisation se fera à postériori.

Pour les personnes susceptibles de passer à demi-traitement, celui-ci ne se fera pas pour le moment mais aussi à postériori.

Le traitement des dossiers retraite est interrompu au niveau de la CNARCL. N'hésitez pas à vous renseigner.

Concernant les congés : aucune perte de congé, les journées libérées sont accordées et non reportées. Nous avons questionné l'éventualité d'un report ou d'une obligation de poser des congés.

Pour le moment, la collectivité travaille à une réponse. Nous avons fait savoir que pour nous : les agent-e-s ont le droit de déposer des congés, que ceux posés pouvaient tout à fait être reportés comme dans d'autres villes car le confinement n'est aucunement équivalent à des congés annuels.

La privation de liberté ne peut être considérée comme un réel temps de repos et de loisir partagé avec ses proches. Nous espérons qu'une discussion s'ouvrira avec les organisations syndicales avant toute prise de décision officielle.

• **Santé, protection et prévention :**

La collectivité rappelle la nécessité d'appliquer « les gestes barrières », a commandé de nouveaux masques, gants et bouteilles de gel hydroalcoolique.

Le vade-mecum répond à de multiples questions que vous êtes nombreux à vous poser. Celui-ci doit évoluer de nouveau dans les prochains jours afin d'intégrer de nouvelles consignes et des demandes portées par les organisations syndicales.

En cas de question sur votre santé ou une situation à risque ou de contact avec une personne malade, n'hésitez pas à contacter directement le médecin de prévention. Les coordonnées sont dans le vade-mecum publié sur intranet.

Surtout prenez soin de vous et des vôtres. Pour supporter le confinement, nous avons des astuces et des bons plans à vous proposer. A lire dans notre newsletter.

• **Télétravail, condition de mise en œuvre :**

Lors de la conférence, nous avons exprimé de nouveau nos demandes pour l'ensemble des personnels : Demande d'une charte sur le télétravail et du droit à la déconnexion, imposer des horaires où les agent-e-s peuvent être joint et des temps

dit « sacralisés », de non-travail afin de permettre à l'agent-e de ne pouvoir se déconnecter, de ne pas être soumis à des pressions s'ils/elles ne répond pas à ses mails ou au téléphone, pas de spectre de sanction...

Nous avons demandé que les agent-e-s puissent être seulement joignables de 9h à 18h, avec une pause de repas d'au moins 1h. Dans de nombreuses professions, non-soumises à astreinte, cette plage horaire de contact apparait largement suffisante et permet aux professionnels avec son encadrement d'organiser le télétravail dans cette période.

Pour nos organisations syndicales, la préservation du lieu privé (le domicile) et d'un réel droit à la déconnexion sont des éléments primordiaux à garantir dans la bonne mise en œuvre du télétravail.

Nous avons demandé de clarifier certaines rapidement afin qu'il n'y ait pas de dérive. L'élue en charge du personnel ayant reconnu que « l'on faisait du bricolage ». Le télétravail devait faire l'objet d'une expérimentation en septembre. La crise sanitaire a précipité sa mise en place.

L'expérimentation est donc en route pour plus de 2500 agent-e-s, sans règle préétablies. Il est donc important d'avoir des remontées d'expérience de ce qui est positif, négatif, ce qui doit être amélioré, les points de vigilance avoir.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'article que nous avons écrit sur ce sujet très complet.

Nous restons présents pour échanger avec vous et faire remonter vos demandes, vos questions...sur ce sujet.

La CGT et l'UGICT toujours à vos côtés.

